




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-342**

Séance publique du

14 octobre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1222709-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : SOUTIEN AU PROJET DU POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES EN FAVEUR DES JEUNES ET DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE LA MAISON DES ADOLESCENTS 13 NORD (MDA).

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Béatrice BENDELE à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Amandine JANER, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SOUTIEN AU PROJET DU POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES EN FAVEUR DES JEUNES ET DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE LA MAISON DES ADOLESCENTS 13 NORD (MDA). - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La crise sanitaire a eu des conséquences très négatives sur l'état psychologique et le moral de la population française, et, en particulier, des jeunes. L'enquête menée en avril 2021 par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), dans le cadre du baromètre DJEVPA sur la jeunesse, révèle que la crise a été génératrice d'un état d'esprit altéré par une incertitude à l'égard de l'avenir, un manque de sociabilité, et la survenue de problèmes psychologiques. Ainsi seulement 46 % des jeunes interrogés affichaient un état d'esprit positif contre 53 % en 2019.

Le bulletin épidémiologique trimestriel de santé mentale en PACA, du mois de juin, indique que le passage aux urgences pour idées suicidaires pour les plus de 11 ans a été en moyenne plus élevé entre janvier et mai 2022 que la moyenne des passages de 2018 à 2020 sur la même période.

Les pouvoirs publics ont pris la mesure du phénomène de mal-être chez le public jeune et ont mis en place des dispositifs d'aide et des plates-formes d'écoute pour la population, la prise en charge des consultations psychologiques pour les jeunes de 11 à 17 ans dans le cadre du dispositif « PsyEnfantAdos ». Certains dispositifs perdurent à ce jour, car les conséquences psychologiques sont durables, et viennent en complément des accueils au sein des structures de psychiatrie publique et hospitalières.

Au niveau local, le Point Accueil Écoute Jeunes porté par le Centre Hospitalier Montperrin, a vu sa fréquentation augmenter d'une moyenne située en 250 et 270 accueils par an, à 846 accueils en 2021 et déjà 504 accueils à bilan de mi-parcours (1^{er} trimestre 2022). Un soutien de notre Municipalité et de l'Agence Régionale de Santé a en effet permis le renfort de l'équipe de professionnels afin de faire face à la demande des étudiants et des jeunes.

La Ville souhaite poursuivre son soutien au dispositif général du "Point Accueil Ecoute Jeunes" dans le cadre du nouveau portage du projet transféré du Centre Hospitalier Montperrin vers la MDA 13 Nord et validé par l'Agence Régionale de Santé Paca. De statut associatif, la MDA propose de réaliser, d'ici fin 2022, un travail de préfiguration associant les opérateurs locaux de la jeunesse et de la santé psychique et somatique, afin de présenter un nouveau projet complémentaire à l'offre existante adapté aux besoins de santé des jeunes et des étudiants du territoire. Durant la démarche de préfiguration, les permanences d'écoute psychologique seront poursuivies. Le Centre Hospitalier Montperrin poursuivra son soutien, grâce à la mise à disposition de personnels de santé, tel qu'acté par la convention d'objectifs et de financement de l'Agence Régionale de Santé.

C'est pourquoi, il est proposé de verser aujourd'hui une subvention de 5000 € à la MDA 13 Nord pour l'exercice 2022. A noter que ce projet a déjà fait l'objet d'un soutien dans le cadre du Contrat de Ville ainsi que de la part de la Direction Santé Publique et Handicap. Le présent rapport s'inscrit donc dans la continuité de la position politique de notre Municipalité sur l'importance d'un tel projet sur notre territoire avec un montant global de 29 000 € (vingt-neuf mille euros).

Je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** la convention d'objectifs ci-annexée.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer.
- **DÉCIDER** l'attribution annuelle de la subvention.
- **DIRE** que le montant de 5 000 € (cinq mille euros) sera imputé sur la ligne budgétaire n°1830 (23-67-922) «Jeunesse-Vie Étudiante» qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-342 - SOUTIEN AU PROJET DU POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES EN FAVEUR
DES JEUNES ET DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE LA MAISON DES
ADOLESCENTS 13 NORD (MDA). -

Présents et représentés : 52
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

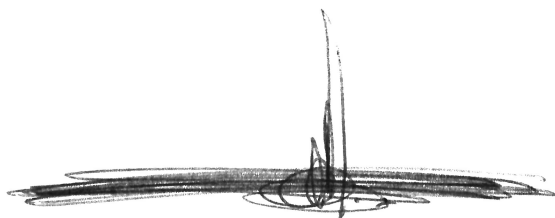
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00